

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 26 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie, sur convocation du quatorze avril 2022, affichée le 14.04.2022, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pour assurer des conditions de réunion conformes aux règles sanitaires en vigueur, un décret prévoit que chaque élu pourra détenir deux pouvoirs et l'abaissement du quorum au tiers des membres.

ORDRE DU JOUR :

Cotisations fonds départementaux FAJ – FUL 2022

Convention Bus départemental France services

Déploiement de la fibre optique

Base adresse nationale

Diagnostic réseau d'assainissement collectif

Etude géothermique projet d'extension du groupe scolaire

Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Christian TOUSSAINT, Jean-Claude TONDU, Gilberte BADAIRE, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Dominique BAUDOIN, Jonathan RÉMÉNÉ, Ilona BERNY-VILFROY, Sophie THIRET épouse ALLION, François DAUBIN.

Absentes donnant pouvoir : Sylvie VUILLET à Jean-Claude TONDU, Catherine FOUCAULT à Christian TOUSSAINT, Aurélie DAUBIN à Florence BONDUEL.

Absente : Aurélie BLOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance : Jonathan RÉMÉNÉ.

Adoption du PV de la séance du 31.03.2022. Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

Il est proposé et ajouté à l'unanimité le point suivant à l'ordre du jour : Contrats de travail à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité.

Délibération 2022-24: Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)-Fonds unifié Logement (FUL)

Le conseil départemental pilote le FAJ et le FUL (regroupant le fonds de Solidarité pour le Logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques sur le périmètre du département (hors Métropole).

Aides allouées à nos administrés en 2021 par le FAJ/ FUL

Dispositif	Nombre d'accords	Montants
Energie	0	
Eau	0	
Téléphone	0	
Total FUL	0	
FAJ	2	167,00
Total FAJ + FUL	2	167,00

Les bases de cotisations 2022 pour les communes restent inchangées par rapport à 2021 soit pour Bouzy la Forêt :

FUL : 0,77 € /hab soit 0,77*1218 hab = 937,86 €

FAJ : 0, 11€ /hab soit 0,11*1218 hab = 133,98 €

(Population légale municipale INSEE au 01.01.2022)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Décide de renouveler la participation de la commune à ces fonds pour l'année 2022.

Délibération 2022-25: Convention Bus Départemental France Service

Dans le cadre du déploiement de l'offre départementale itinérante sur le territoire de la Communauté de Communes des Loges, il est proposé à chaque commune de passer une convention cadre avec le département afin de formaliser les engagements réciproques du Département et des communes.

Le bus sert de borne wifi. L'équipe d'accueil composée de 2 agents accompagnera les publics dans un premier bureau avec un ordinateur, une tablette et un téléphone portable, dans un second, une borne visio les mettra en relation avec les conseillers Caf, Carsat, Sécurité sociale... dédiés.

Sans Rendez-vous et gratuitement.

Convention :

La collectivité s'engage à mettre à disposition gracieusement une alimentation électrique, un accès aux sanitaires. Le stationnement sera facilement accessible, visible de tous et adapté. La commune s'engage à relayer la communication.

La convention est consentie pour une durée de 3 années et sera reconduite tacitement, à échéance, pour une durée identique.

Le bus sera à Bouzy la Forêt ce jeudi 28 avril pour la 1^{ère} fois. La rotation s'effectuera toutes les 3 semaines.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Autorise Mme Le Maire à signer cette convention (annexée à la délibération).

Délibération 2022-26: Contrats de travail à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité.

Afin d'assurer le remplacement d'un animateur démissionnaire sur un poste d'emploi aidé, il est proposé de créer 2 emplois en contrats d'accroissement temporaire d'activité pour le restant de l'année scolaire soit du 25.04.2022 au 07.07.2022 sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation.

☛ Contrat 1 : $\frac{3}{4}$ d'heure (0.75) /jour d'école pour la pause méridienne soit pour une durée totale de 30 h

☛ Contrat 2 :

$\frac{3}{4}$ d'heure (0.75) /jour d'école pour la pause méridienne soit 30 h

+ 1 heure $\frac{3}{4}$ (1.75) /jour d'école pour le temps périscolaire (2 heure et demi le lundi / 2.5) soit 77h50

+ 10 heures /mercredi (6 mercredi) soit 60 h

soit pour une durée totale de 167 h 50

Le reste des heures de l'agent démissionnaire est compensé par un agent titulaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Autorise Mme Le Maire à conclure deux contrats de travail à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions précitées.

Déploiement de la fibre optique

30 mars 2022 • Réunion publique

14 avril 2022 • Rendez-vous avec Mrs GAVET et DENIZOT du Conseil départemental du Loiret et Mrs Pierre LEDU et Anthony MARY de ERT Téléphonie, XP Fibre et Loiret Fibre :

- 1 / Point sur les zones où le réseau téléphonique est enterré en pleine terre et ne permet pas le passage des câbles de réseau Fibre
Pour rappel, le coût d'enfouissement est de 38 €/ml, avec initialement 1/3 pris en charge par le Conseil Départemental, 1/3 par le délégataire Loiret Fibre et 1/3 par la commune. Le département du Loiret nous informe de la négociation avec Loiret Fibre qui ramènerait le coût de cette action pour les collectivités à 15 % soit 5.7 €/ ml. Décision prise d'implanter des poteaux sur tous les linéaires enterrés en pleine terre à l'exception d'un linéaire au niveau du lieu-dit du Marchais.
- 2 / Point sur l'implantation, route de la Prévôté, d'une nouvelle armoire électrique nécessaire au déploiement de la Fibre.

Il est fait part des problématiques de réseau récurrentes rencontrées avec l'opérateur Orange.

Base d'adressage nationale

Pour rappel, la collectivité procède en interne via l'outil gratuit « <http://adresses.data.gouv.fr/> », à la mise aux normes et référencement des adresses de la commune dans la Base Adresse Nationale (BAN) .

Madame le Maire précise que le travail sera reporté sur une carte papier permettant pour validation de visualiser la commune dans sa globalité et ainsi éviter des oublis.

Diagnostic réseau d'assainissement collectif

Le diagnostic du réseau d'assainissement collectif de la commune confié au cabinet d'étude BIOS se poursuit.

Au vue des résultats des tests au colorant et de l'inspection nocturne, le bureau d'étude propose un linéaire d'inspections télévisées plus important qu'initialement prévu ainsi qu'une diminution du nombre de tests au colorant ce qui n'engendre pas de surcoût financier.

Accord de principe.

Etude géothermique projet d'extension du groupe scolaire

Lors du précédent Conseil Municipal, le Cabinet d'études DELAGE et COULIOU a été retenu pour étudier la faisabilité de la géothermie concernant le projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire avec sollicitation de l'ADEME pour financement de cette étude à hauteur de 60%.

Nous accusons réception de l'accord de financement de l'ADEME à hauteur de 5 211 €.

L'étude d'un montant de 8 685.20 € HT sera lancée en mai 2022.

Logem Loiret

Nous accusons retour de la Direction régionale des Affaires culturelles suite aux fouilles d'archéologie préventive réalisées sur le terrain communautaire rue Joseph VION où des logements et terrains viabilisés devait être réalisés par LOGEM LOIRET.

Il s'avère selon les plans projetés que 3 lots de terrains en accession à la propriété sont gelés pour intérêt archéologique. La préfecture a pris acte et fait un arrêté avec les préconisations de fouilles archéologiques.

Contact a été pris avec la Communauté de communes des Loges pour évoquer la suite à donner à ce dossier.

Questions diverses

Madame le Maire fait part de l'arrivée de Madame POTT Amandine, lundi 25 avril 2022 au poste d'agent d'accueil de la Mairie.

Présentation par Monsieur TOUSSAINT Christian du programme de la manifestation « Esprits de la Forêt » édition du 15 mai 2022

Prochaine conseil municipal le mardi 19 mai 2022.

La séance est close à 22h00.

Compte-rendu affiché en Mairie le 29 avril 2022.

Jonathan RÉMÉNÉ.